

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société LUKEA Société coopérative à responsabilité limitée au capital de 4500 euros dont le siège social est situé au 2 allée sous les côtes PONCIN (01450), immatriculée sous le n° 880 092 853 RCS BOURG EN BRESSE est un organisme de formation agréé (Déclaration d'activité n° 84 01 02 165 01 (Auvergne Rhône Alpes). Les formations ont lieu sur notre site de production, situé au 120 rue de la Outarde 01500 Château Gaillard.

LUKEA, agence spécialisée en pédagogie, propose des prestations de conseil : ingénierie de formation, coordination de parcours et de formation professionnelle. LUKEA met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Château Gaillard et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de LUKEA
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- **Formation inter-entreprises** : Formation sur catalogue réalisée dans des locaux mis à disposition par LUKEA.
- **Formation intra-entreprise** : Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client réalisée dans les locaux du client ou dans des locaux mis à la disposition par le client ou par LUKEA.

Objet et champ d'application

Les présentes CGV déterminent les conditions applicables aux prestations effectuées par LUKEA pour le compte d'un client. Toute commande auprès de LUKEA implique l'acceptation sans réserve du client des présentes CGV. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque prestation, LUKEA s'engage à fournir un devis au client accompagné du cahier des charges ou du programme de formation. Le client est tenu de retourner à LUKEA un exemplaire du devis renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre LUKEA, l'OPCO ou le client. À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des prestations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Le paiement des formations est à effectuer à réception de la facture, au comptant, sans excéder 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de LUKEA.

Le paiement des autres prestations est à effectuer à réception de la facture, au comptant comme suit : acompte de 30 % en début d'intervention, puis 30 % en milieu et 40 % à la fin de la mission.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. Outre les pénalités applicables en cas de retard de paiement, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la prestation.

Subrogation de paiement (prestations de formation) : si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- de l'indiquer explicitement lors de l'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client. Si LUKEA n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le client sera facturé.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du

Lukéa

Scop ARL au capital variable – RCS BOURG-EN-BRESSE B 880 092 853 – SIRET 88009285300014 – NAF 7022Z
2 allée sous les côtes 01450 PONCIN, Tél. 04 74 34 36 35 – hello@lukea.fr
Déclarée auprès de Auvergne Rhône Alpes sous le Numéro 84 01 02 165 01

montant correspondant.

Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), LUKEA pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les prestations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions de report et d'annulation d'une formation

Annulation

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit à l'adresse suivante : hello@lukea.fr.

En cas d'annulation de la formation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 2 jours avant la date de la formation.

Report d'une séance

L'annulation d'une séance de formation par le client est possible, à condition de le faire au moins 2 jours ouvrés avant le jour et l'heure du début de la formation.

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse hello@lukea.fr. Toute séance annulée doit être reportée dans le délai couvert par la convention de formation.

Une séance annulée par le client hors délais sera comptabilisée et facturée, sauf cas de force majeure (décès, maladie, accident).

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, LUKEA ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail. Les séances annulées seront reprogrammées.

Programme des formations

Si elle le juge nécessaire, LUKEA pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

-

Obligations du client

Le client devra, avec le plus grand soin, formuler ses besoins et exigences permettant à LUKEA d'exécuter à bien sa mission de conseil. Il devra communiquer par écrit à LUKEA les objectifs recherchés de sorte que le contenu de sa mission puisse être correctement et complètement défini. Il s'oblige à répondre scrupuleusement, complètement et sincèrement à toutes demandes de renseignements formulées par LUKEA.

Le client devra coopérer activement et loyalement avec LUKEA. Il devra lui fournir les informations, documents, matériels qu'elle lui demandera pour la bonne exécution de la mission qui lui a été confiée.

-

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Prestations de formation

De convention expresse, les outils de formation, constitutifs d'œuvres, resteront la propriété exclusive de LUKEA. Le client ne pourra jamais interdire à LUKEA d'utiliser lesdits outils chez d'autres clients. Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de LUKEA. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Dématérialisation des supports : les supports fournis pour les sessions de formation sont, dans la mesure du possible, des supports dématérialisés

Pour les formations interentreprises : les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de LUKEA et ne peuvent donc pas être cédés au client.

Formation Intra-entreprise : sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, LUKEA pourra céder au client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

Autres prestations

Tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle existants sur les études, rapports, développements, et autres documents ou travaux réalisés par LUKEA dans le cadre du présent contrat sont transférés au client, pour la durée légale de protection. Cette cession porte, outre sur les supports contenant l'œuvre, sur les droits d'exploitation, de représentation et de reproduction sur tout support connu ou inconnu à ce jour, d'adaptations, d'arrangement, de modification, de correction, de traduction, de publication et de commercialisation, et en général sur tous les droits patrimoniaux attachés aux droits d'auteur et aux droits voisins, pour la France et le monde entier.

Responsabilité

La responsabilité de LUKEA ne peut être recherchée que pour faute prouvée. Il en est de même en cas de perte ou d'avaries des matériels, choses et biens qui lui ont été confiés dans le cadre de l'exécution de sa mission.

La responsabilité de LUKEA ne pourra être recherchée si les informations communiquées par le client sont erronées. Il en est de même si le client ne met pas en œuvre les conseils ou les préconisations formulées par LUKEA, ou encore, ne tient pas compte des mises en garde formulées par elle.

Toute mise en exploitation est menée sous la responsabilité exclusive du client. LUKEA ne peut être responsable des dommages indirects ou immatériels subis par le client.

En toutes hypothèses, la responsabilité de LUKEA, sauf faute lourde ou dol, est limitée au montant H.T. de la mission qui lui a été confié.

LUKEA a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle garantissant sa responsabilité exposée dans l'exécution de la mission confiée.

Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par LUKEA. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est LUKEA. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, LUKEA s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : rachel@lukea.fr.

En cas de réclamation, le client peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Confidentialité

LUKEA s'engage à ne pas divulguer aux tiers tous renseignements, documents, informations... collectés dans le cadre ou à l'occasion de l'exécution de la mission confiée par le client.

Cette interdiction ne concerne pas les éventuels sous-traitants missionnés par LUKEA pour la bonne exécution de la mission confiée. Le client autorise expressément LUKEA à communiquer au sous-traitant les informations strictement nécessaires à la bonne exécution de la mission qui lui est confiée. LUKEA s'engage à ce que le sous-traitant s'oblige à garder confidentielles les informations ainsi obtenues.

Le client autorise expressément LUKEA à mentionner son identité, sa dénomination ou son nom commercial dans ses documents publicitaires.

Sous-traitance

Pour les besoins de l'exécution de la mission confiée à LUKEA, le client l'autorise à sous-traiter une partie des tâches commandées. La sous-traitance ne pourra jamais porter sur l'intégralité de la mission confiée à LUKEA. Le sous-traitant devra être agréé par le client.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes CGV sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société LUKEA et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Lyon.

Bon pour accord le _____
(cachet, signature, nom et qualité du signataire)

